

# Habiter en zone à risque de feux de forêt

par Rémi SAVAZZI

**Face à de nouvelles conditions beaucoup plus alarmantes en matière d'incendie de forêt, il appartient aujourd'hui au citoyen de prendre conscience des risques et d'avoir des comportements adaptés, notamment pour ceux qui habitent dans les zones d'interface habitat-forêt.  
Mieux se protéger c'est aussi mieux protéger les autres et mieux protéger la forêt.**

Pour quantifier le problème de l'habitat en zone à risques de feux de forêt on peut commencer par donner quelques chiffres issus d'une étude menée en 2012<sup>1</sup> sur la susceptibilité<sup>2</sup> des interfaces forêt-habitat. En zone méditerranéenne (Provence-Alpes-Côte d'Azur, ex-Languedoc-Roussillon, Corse, Drôme et Ardèche), sur 5 millions d'hectares d'espaces naturels, plus d'1 million se trouve à moins de 200 m d'habitats (zone d'interaction entre l'habitat et les espaces naturels). Et sur 1,5 millions d'habitats considérées dans l'étude, presque un tiers (475 000) sont en susceptibilité forte. C'est le niveau le plus élevé mis en évidence par l'étude, dans lequel les retours d'expérience ont montré que surviennent la majorité des dégâts causés par le feu aux bâtiments. Si on considère une famille moyenne de 3 personnes vivant dans ces habitations, ce sont donc au moins 1,5 millions de personnes qui sont très exposées au risque feu de forêt dans notre région.

Or on constate régulièrement qu'une grande majorité de ces personnes n'a pas forcément assez conscience de ce risque. Qui plus est, ce manque de « culture du risque » n'est pas que l'apanage des touristes, résidents secondaires ou nouveaux arrivants : on rencontre encore beaucoup trop de locaux qui pensent qu'ils connaissent mieux le problème que les autres et qu'ils ne sont pas concernés par les mesures de prévention !

Il faut bien reconnaître que, même s'ils peuvent être individuellement dramatiques, les dégâts constatés réellement lors des incendies de forêt sont relativement limités au regard du nombre d'enjeux exposés précédemment. Cela n'encourage pas une bonne prise de conscience. Ainsi on n'enregistre que quelques dizaines de bâtiments détruits en moyenne par an pour plus de 20 000 ha brûlés en moyenne, et le nombre de morts est heureusement assez faible (et touche malheureusement principalement les services de secours). Peut-être que le système français est victime de son succès ? L'efficacité des pompiers malgré les risques qu'ils prennent pour aller secourir tous les bâtiments même mal protégés laisse penser aux gens qu'il y aura toujours une présence des secours et qu'ils n'ont pas tant besoin de l'autoprotection.

1 - Cette étude réalisée par l'ONF sur financement de l'Etat (crédits du ministère de l'Agriculture) est en cours de réactualisation et les nouveaux résultats prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019 permettront une analyse diachronique qui devrait être intéressante en montrant la dynamique d'évolution de cette question.

2 - La notion de susceptibilité des interfaces forêt-habitat est définie par le potentiel de ces espaces plus ou moins modelés par l'homme à laisser un feu se propager en leur sein (qu'il soit éclos en leur sein ou qu'il les aborde en provenance d'un massif contigu).

**Photo 1 :**  
Interface forêt-habitat  
menacée par le feu  
de Bormes 2017.  
*Photo R. Savazzi.*



## Construire durable en zone à risque d'incendie de forêt

Techniques adaptées à la mise en œuvre de matériaux bois et biosourcés



Ce guide technique opérationnel allie rappel de ce qu'il faut savoir avant de construire dans une zone à risque d'incendie de forêt (PPRIF pour Plan de prévention des risques d'incendie de forêt), information sur les pratiques constructives (aménager les alentours du bâtiment, réduire les vulnérabilités par des choix constructifs et atteindre des performances au feu qualifiées), ainsi qu'une troisième partie axée sur la demande de permis de construire en bois et biosourcés.

Il est le fruit d'une action lancée fin 2014 par un regroupement d'adhérents (Solari architectes, Nexit Ywood, Olivier Gaujard, Jean-François Doucet, Philippe Viel...) qui avait alerté sur les difficultés de construire en bois, et par extension en matériaux biosourcés, dans des zones concernées par des PPRIF. Ces zones représentant des surfaces considérables sur les départements les plus secs ont donné lieu à un certain nombre de refus de permis de construire pour les acteurs concernés.

Ce frein est un vrai défi à la diffusion des Bâtiments Durables Méditerranéens. C'est pour cela qu'envirobatBDM a choisi de jouer son rôle de lobbying du bâtiment durable et a lancé cette étude financée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DREAL PACA dans le but d'améliorer la perception des matériaux durables dans la construction et leur diffusion.

Ce guide s'adresse à différents publics, et se veut un document unique permettant aux services des pompiers, aux services des collectivités, aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages de parler sur un vocabulaire commun et sur une argumentation validée collectivement. Il s'adresse plus particulièrement aux maîtres d'ouvrage souhaitant construire, dans une zone PPRIF, un bâtiment durable faisant la part belle aux matériaux biosourcés.

Source : EnvirobatBDM  
[www.enviroboite.net/construire-durable-en-zone-a-risque-d-incendie-de-forêt](http://www.enviroboite.net/construire-durable-en-zone-a-risque-d-incendie-de-forêt)

tion qu'on leur recommande. Même les assureurs négligent ce risque en considérant que la mise en place de mesures incitatives dans leurs contrats nécessiterait un contrôle qui coûterait plus cher que le simple remboursement des dégâts...

Les mesures pour se protéger dans ces espaces exposés sont pourtant connues (voir celles développées dans les articles suivants). La principale et la plus efficace de ces mesures reste le débroussaillage réglementaire, qui n'est malheureusement pas encore assez mis en œuvre. En effet, un taux de conformité d'à peine 50% est généralement constaté lors des opérations de contrôle réalisées par l'Office national des forêts (ONF). Les dispositions constructives exposées par Olivier Gaujard (EnvirobatBDM et Fibois Sud) ont aussi un rôle important à jouer (Cf. encadré). On peut compléter cela par quelques comportements adaptés : éviter le stockage de matériaux combustibles ou de mobilier de jardin contre la maison, nettoyer les feuilles et aiguilles accumulées sur le toit ou dans les gouttières, posséder une motopompe thermique pour utiliser l'eau de la piscine pour se protéger, veiller à rendre étanches les ouvertures de la maison, faciliter l'accès des secours... derniers points qu'on peut résumer par le conseil simple : « *laisser le portail ouvert et les volets fermés et pas le contraire* ».

Mais en tant que forestiers on ne peut qu'encourager à améliorer la culture du risque et les bons comportements. Si on considère que la majorité des feux (notamment accidentels) partent des interfaces forêt-habitat et, à l'inverse, qu'en cas de feu arrivant sur ces espaces la priorité des services de secours sera la protection des personnes et des biens, il est évident que des espaces mieux auto-protégés (et plus facilement accessibles) permettront à la fois de limiter la propagation du feu à la forêt et d'économiser des moyens de lutte. Ceux-ci pourront alors être redéployés au profit de la forêt. Ainsi mieux se protéger c'est aussi mieux protéger les autres et mieux protéger la forêt.

R.S.

Rémi SAVAZZI  
Office national des forêts  
Agence DFCI Midi-Méditerranée  
Aix-en-Provence  
[remi.savazzi@onf.fr](mailto:remi.savazzi@onf.fr)